

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2010

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2010 - (n° 2944)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 58

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 2

À l'alinéa 8, supprimer les mots :

« de l'alimentation, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.